

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du Champ Blanc à Corbas, je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située au numéro 16 de ladite rue et appartenant aux consorts Perez.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 32 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section BZ n° 9.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, ledit bien serait acquis au prix de 6 400 F admis par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais notariés évalués à 3 000 F seront prélevés sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,